



Infraction code de la route

Par **c6ss**, le **27/08/2010 à 18:07**

Bonjour,rnrnJe me suis fait contrôler le 6 aout 2010 pour alcoolémie à 0.39 mg/l au deuxième souffle. J'ai payé l'amande de 90 euros et 6 points. Qu'est-ce que je risque du fait que, dans le passé, quand j'étais jeune permis en 1988, je me suis fait contrôler pour alcoolémie et une suspension de 24 mois et 5 ans de sursis. rnrnPeuvent'il reprendre mon passé et quelles sanctions vais-je avoir ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **27/08/2010 à 19:35**

Bonjour,rnrnVotre taux d'alcool est contraventionnel (voir le post-it spécial sur ce sujet). Le PV étant réglé, l'affaire est close et il n'y aura strictement aucune suite.rnrnEn ce qui concerne votre passé, vous aviez un sursis de 5 ans à compter de 1988, donc les 5 ans étant largement dépassés (ils s'achevaient en 1993 et nous sommes en 2010, donc 17 ans se sont écoulés après la fin de votre sursis) vous n'avez aucune inquiétude pour ça.

Par **c6ss**, le **29/08/2010 à 10:32**

bonjourrnrnmerci beaucoup pour c est inforrnrnmais le probleme j ai eu un mois d aout castratrofique rnrnle 2 aout j aurai grillé un feu rouge 4 points j ai pas payerrnrnet le 16 aout depassement de la vitesse autorisé en doublant une voiture rn limiter a 90 pris a 130 donc 123 km 3 points j ai payerrnrnmais j ai fait appel a protégé mon permis .com ca va me couter 1500eurosrrnrnaije bien faitrrnsvp merci

Par **Tisuisse**, le **29/08/2010 à 22:24**

Donc, si je comprends bien :rn02.08.2010 => feu rouge, PV non payé donc, aujourd'hui, amende forfaitaire rn exigée : 135 € puis retrait de 4 pointsrn06.08.2010 => conduite sous alcool avec taux contraventionnel, PV payé rn puis retrait de 6 pointsrn16.08.2010 => excès de vitesse de 30 à 39 km/h, amende payée puisrn retrait de 3 pointsrnEffectivement, votre mois d'août a été vraiment catastrophique puisque vous perdez, en 2 semaines, 13 points soit la totalité de vos points du permis.rnrnCe que vous devez faire : ne laissez pas votre PV de feu rouge devenir un montant majoré à 375 €, c'est trop cher. Soit vous avez été interpellé et vous n'avez aucune possibilité de contesté, soit vous n'avez pas été intercepté et vous contestez avoir été le conducteur du véhicule.rnrnDe toute façon, les 3 retraits de points ne se feront pas ensemble. Ils se feront à des dates différentes. Donc, dès que vous constatez que des points de 2 des 3 infractions ont été retirés sur votre permis, n'attendez pas le retrait de la 3e infraction. Vous faites tout de suite un stage pour récupérer 4 points et ainsi sauver votre permis. Voyez la préfecture pour avoir l'adresse du site des points et votre code d'accès personnel.rnrnCes infos vous sont accessibles gratuitement sans avoir à passer par un site très cher.

Par **c6ss**, le **30/08/2010 à 19:20**

bonjourrnmerci beaucouprnj aurais encore une questionrnvairaije avoir une suspension de permis pour l'essai de vitesse et le feu rouge rnsvp merci

Par **Tisuisse**, le **30/08/2010 à 19:39**

Réponse : dans les 2 cas c'est NON car l'amende, une fois payée, éteint toutes autres poursuites. Le conducteur, en payant, a reconnu son infraction, donc ne peut plus contester, mais le Ministère Public, une fois le PV payé, ne peut plus poursuivre le conducteur et le faire comparaître devant un tribunal.

Par **c6ss**, le **30/08/2010 à 20:45**

merci pour votre réponse ça me rassure rn mais tu fais que je vais perdre 9 points il va me rester 1 point je vais faire un stage pour récupérer 4 points je vais en avoir 5 points je paye l'amende pour feu rouge il vont m'enlever 4 points il va me rester 1 point ce n'est pas possible pour moi de rouler avec un point rn j'ai fait appel à PROTÉGER MON PERMIS et il m'a dit de ne pas payer l'amende du feu rouge et de faire le stage et il m'a dit qu'il pouvait m'éviter la suspension et après il pourrais me ramener 11 points et je dois payer 1500 euros rn j'ai fait une demande à Maître Cohen il vont examiner ma demande rn net une fois les 9 points retirés de faire le stage pour 4 points donc j'aurai 5 points rn net eu il vont traîner le PV pendant 1 an et demi de faire appel à chaque fois et de refaire un stage dans 2 ans je dois payer 2250 euros rn quel est la meilleure solution rnsvp merci

Par **Tisuisse**, le **30/08/2010** à **22:34**

Là, c'est vous qui décidez.

Par **c6ss**, le **31/08/2010** à **19:20**

merci pour c est info

Par **jeetendra**, le **31/08/2010** à **19:38**

Bonjour, payez 2250 euros pour ça, c'est de l'argent de perdu, surtout comment ils vont faire pour retarder les choses avant un deuxième stage de sensibilisation à la sécurité routière, l'avocat il a une obligation de moyen et non de résultat, alors prudence et bon courage, cordialement.

Par **c6ss**, le **31/08/2010** à **20:11**

bonjourrrnpour un feu rouge grillé y a t il des sanctions rnrnrnsvp merci